

Compte rendu de séance  
Séance du 14 Juin 2021

L'an 2021 et le 14 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle associative sous la présidence de

MORETTI Jean Marc Maire

**Présents** : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mmes : BEAUPRÉ France, BEULAY Michelle, DURANDET Emilie, MAGOT Julie, MEUBLAT-GIRARDIN Cécile, MOREIRA Claire, MM : CHANDIVERT LAURENT, DESCLOUX Bastien, GEST François-Michel, SOLLIER Etienne

Procuration : Charlène DIDE a donné procuration à M. le maire  
Michel POTIEZ, Martine TOURNOIS et Cyril GENOT

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 10/06/2021

**Date d'affichage** : 10/06/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Emilie DURANDET

Le maire ouvre la séance,

L'ensemble des membres présents approuvent les deux derniers comptes-rendus du conseil municipal.

**1° CONVENTIONS AVEC LE SDIS**

M. Gest explique aux membres présents que, pour compléter la création d'un service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), décidée par le conseil municipal en décembre dernier, il est nécessaire de signer une convention pour l'utilisation du logiciel du SDIS du Loir-Et-Cher.

Ce logiciel a pour fonction :

- la gestion collaborative des Points d'Eau Incendie (PEI) sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher et des communes limitrophes défendues en 1er appel par le SDIS du Loir-et-Cher.
- le partage de données des Points d'Eau Incendie (PEI) du département du Loir-et-Cher avec les collectivités territoriales du département du Loir-et-Cher.

La convention s'inscrit dans les limites géographiques du territoire de compétence de l'utilisateur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 12 voix pour, accepte de conclure une convention avec le SDIS pour permettre l'utilisation du logiciel dédié aux Points d'Eau Incendie (PEI).

Le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

M. Gest indique qu'un état des lieux des PEI a été fait et qu'un contrat de maintenance devra être signé avec un prestataire privé pour l'entretien et la révision des poteaux d'incendie.

## **2° FETE DU 14 JUILLET**

Le maire expose,

La date du 13 juillet initialement retenue pour l'organisation du repas et du feu d'artifice semble impossible car le délai est trop court pour garantir une bonne organisation de cette manifestation.

Il indique que la date du 14 août a été choisie et qu'il a été proposé par des membres de la commission fête d'organiser un pique-nique participatif et non un repas traiteur pour permettre à chacun d'apporter son propre repas et ainsi éviter un risque plus important de propagation du virus; la commune prenant à sa charge, l'apéritif, les boissons et le dessert.

Après délibération, la majorité des voix souhaite maintenir la date du 13 juillet.

Le maire précise que le feu d'artifice a été annulé et qu'il reverra avec le prestataire s'il peut le reprogrammer pour le 13 juillet.

## **3° DECISION MODIFICATIVE**

Le maire indique que, pour permettre le paiement de factures en section d'investissement il est nécessaire de réalimenter la section. Il précise que de nouveaux remboursements de personnel ayant été versés, il a été décidé de les inscrire en nouvelles recettes au lieu de diminuer le montant des dépenses, en section de fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, vote cette décision modificative et charge le maire de sa bonne exécution.

## **4° AFFAIRES DIVERSES**

Le maire indique qu'un article est paru dans la Nouvelle République indiquant que la commune devrait verser 10 000 euros à un agriculteur. Il précise avoir appelé le rédacteur en chef pour corriger cette erreur puisque c'est l'Association Foncière qui a été condamnée et non la commune.

M. le maire fait un tour de table :

**Etienne sollier indique que :**

- les derniers travaux concernant la fibre vont avoir lieu sur Jarday, Villerogneux et la fin de la route du Parc.
- une réunion aura lieu avec l'ATD, le 8 juillet prochain pour la sécurisation du bourg.

**Laurent Chandivert :**

- fait part du mécontentement d'habitants de Villesecron concernant la vitesse excessive de certains conducteurs.

Il indique que les administrés semblent satisfaits des aménagements réalisés à Jarday et qu'il serait nécessaire d'envisager la mise en place de tels dispositifs dans les autres hameaux.

Etienne Sollier en charge de l'étude de sécurisation de Villerbon et des hameaux rappelle le coût d'un plateau qui est d'environ 5 000 euros et que ces investissements seront à étudier pour le budget 2022.

**François-Michel GEST** dit avoir rencontré, avec Julie MAGOT, la gendarmerie en ce qui concerne la pose de caméras de surveillance et un rendez-vous est pris avec une commune qui a déjà installé ce type de protection.

**Cécile Meublât-Girardin** se montre favorable à l'installation de caméras eu égard aux divers cambriolages qui ont eu lieu sur la commune.

Le maire déplore que la commune ait à s'équiper de la sorte mais confirme que le budget 2022 étudiera toutes les possibilités de mise en place de ces dispositifs de sécurité.

**Julie Magot** demande s'il est possible d'étudier la possibilité de signer une convention avec les communes alentour qui ont un centre de loisirs afin de permettre aux parents de faire garder leurs enfants durant les vacances scolaires.

Le maire, Cécile Meublât-Girardin et François-Michel Gest rappellent que la convention signée avec Villebarou n'avait pas été reconduite d'une part parce que la commune de Villebarou n'avait plus la capacité d'accueil et d'autre part parce que le coût supporté par la collectivité était trop important.

Le maire se rapprochera de la commune de Villebarou et la Chaussée St Victor pour savoir si une nouvelle collaboration est possible.

Emilie Duranet dit qu'il faudrait refaire une enquête auprès des parents.

Cécile Meublât-Girardin va se rapprocher du secrétariat du RPI pour étudier la possibilité d'un document commun.

Claire Moreira dit qu'un Centre de loisirs n'a pas vocation à être rentable.

**Michel Beulay** demande s'il est possible de rajouter un lampadaire rue du calvaire.

**Claire Moreira** demande où en est l'étude de faisabilité de couper l'électricité dans les salles louées après une certaine heure.

Etienne Sollier va étudier le dossier.

La séance levée à 21:15

La secrétaire de séance  
Emilie Durandet

